

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 juin 2025	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	17 juin 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 48

Séance du 23 juin 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Evelyne TRESKARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Nathalie RAYNAL (titulaire remplaçante d'Éric GALLOIS), Guy AVENIA, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 14 (dont 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESKARTES
3. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
4. Frédérique COLAS, pouvoir à Richard ZEIGER
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
7. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
9. Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Éric APFFEL
10. Thierry LEAU, pouvoir à Dorothée BRICOUT
11. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à Nicolas SORET
12. Valérie SUBRENAT, pouvoir Olga LIGAULT
13. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
14. Bruno JAN, absent sans pouvoir

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY)**

ENV/2025/53

Conseil communautaire du
23 juin 2025

Objet : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY)
(Voir la convention en pièce jointe)

Dans le cadre de la réfection de la voirie située Chemin de Belle Croix à Joigny effectuée par la Communauté de Communes du Jovinien, les réseaux BT doivent être enfouis. Conformément à l'article 5 de l'annexe 1 du contrat de concession liant le SDEY, ENEDIS et EDF, le SDEY assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement sur la commune de Joigny.

Compte-tenu du fait que cette opération intéresse plusieurs maîtres d'ouvrages, il apparaît nécessaire de coordonner leurs interventions pour conduire le projet de manière structurée. Aussi, le Syndicat décide de transférer à la Communauté de Communes du Jovinien la maîtrise d'ouvrage de cette opération selon les modalités stipulées dans le projet de convention annexé.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.5211-17 ;

VU le Code de la commande publique, notamment l'article L.2422-12 ;

VU la délibération du 19 décembre 2023 n°AG/2023/112, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien ;

VU le contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique liant le SDEY et les sociétés ENEDIS et EDF signé le 26 octobre 2020, et notamment son article 2 ;

VU l'avenant n°10 au contrat de concession portant sur l'extension du périmètre avec l'entrée de Joigny ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage annexé ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Laurent CHAT, Patrice CHASSERY, Richard ZEIGER n'ont pas pris part au vote

Pour : 45

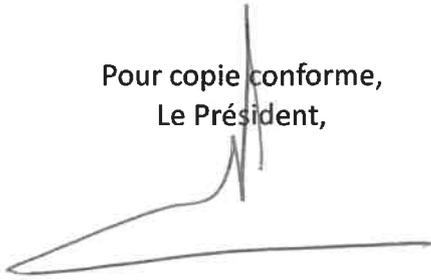
Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage liée à l'opération de la réfection de la voirie située Chemin de Belle Croix à Joigny,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer la convention, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND